

Annex 2



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL : +41 22 917 9119 • FAX : +41 22 917 9022 • E-MAIL : ohchr-petitions@un.org

REFERENCE: G/SO 229/31 CMR (2)
DA/MLG/AK 1159/2022

Le 5 décembre 2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la requête datée du 19 mai 2021, que vous avez présentée au Comité contre la torture en vertu de l'article 22 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants au nom de M. Jacob Kum Che, a été enregistrée sous le **numéro 1159/2022**. Vous êtes prié de bien vouloir vous référer à ce numéro dans toute correspondance avec le Comité.

Conformément à l'article 115 du Règlement intérieur du Comité, une copie de la requête a été transmise à l'État partie en le priant de fournir, dans un délai de deux mois, des renseignements et observations se rapportant à la question de la recevabilité. Si l'État partie ne conteste pas la recevabilité de la requête, il est invité à soumettre par écrit, dans un délai de six mois, des explications ou des observations se rapportant au fond. Toute réponse reçue de l'État partie vous sera communiquée afin de vous permettre de formuler d'éventuels commentaires.

Veuillez noter, par ailleurs, que les décisions finales adoptées par le Comité sont rendues publiques. Par conséquent, si vous souhaitez que l'identité de l'auteur ne soit pas révélée au public dans la décision finale, nous vous prions de l'indiquer au plus vite. Au vu de la publicité importante dont font l'objet les décisions du Comité (y compris leur diffusion par internet, qui rend très difficile la rectification des données en circulation), il pourrait être impossible de répondre à une demande d'anonymat qui serait soumise après la publication de la décision du Comité. Le Comité ne saurait en aucune façon être tenu responsable vis-à-vis de l'auteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ibrahim Salama
Chef
Section des traités relatifs aux droits de l'homme

M. Felix Nkongho
E-mail: nkongho@chrda.org / icnd@omct.org